

Réponse

Postulat du député (suppl.) Grégoire Raboud et cosignataires concernant la déplétion du pétrole (16.12.05), (2.032)

Le risque d'insécurité politique, économique et sociale consécutif à des difficultés d'approvisionnement énergétique doit être pris au sérieux.

Les tensions sur le marché du pétrole liées à un accroissement mondial de la demande et à un équipement de production de produits pétroliers au seuil de saturation se sont déjà traduites par une augmentation des prix de l'ensemble des agents énergétiques, y compris de l'électricité.

La dépendance énergétique de la Suisse vis-à-vis de l'étranger est de l'ordre de 80%. Le pétrole représente à lui seul 46% de l'approvisionnement. De plus, les programmes fédéraux « Energie 2000 » et « SuisseEnergie » n'ont pu que freiner l'accroissement de la consommation, mais n'ont pas encore réussi à la stabiliser. Dans ces conditions, la sécurité économique du pays à moyen terme n'est pas garantie.

Le Valais s'est doté d'une nouvelle loi sur l'énergie en 2004 qui vise à contribuer à un approvisionnement énergétique suffisant, diversifié, sûr, économique et compatible avec les impératifs de la protection de l'environnement.

Les mesures qu'elle prévoit concernent avant tout le domaine du bâtiment et sont essentiellement de deux ordres :

1. la fixation d'exigences minimales relatives à l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les constructions et les installations ;
2. des mesures de promotion pour inciter à faire mieux que le minimum légal.

La surveillance des demandes d'autorisation de construire effectuée par le service de l'énergie montre que la *majorité des dossiers présentés obtiennent des préavis négatifs* en raison d'une protection thermique insuffisante.

Avec un budget brut de 1'100'000 francs comprenant un montant reçu de l'Office fédéral de l'énergie pour la promotion des investissements pour Minergie, le solaire thermique et le chauffage à bois, le service de l'énergie a soutenu, en 2005 :

- la construction de 20'000 m² de surface de plancher Minergie ;
- 87 installations de capteurs solaires thermiques pour 1500 m² ;
- 28 installations de chauffage à bois pour 500 kW ;
- 1 installations de production et d'utilisation de biogaz produisant 430 MWh électriques et 520 MWh thermiques par année.

Ces chiffres ne sont bien sûr pas suffisants pour inverser la tendance à l'augmentation de la consommation d'énergie dans le canton. Il faudrait pour cela multiplier par un ordre de grandeur de 10 les projets.

Au niveau suisse, de nouvelles conditions cadres de la politique énergétique et climatique sont en place ou en cours de discussion.

Ainsi, le prélèvement d'un *centime climatique sur les carburants* par la Fondation pour le centime climatique depuis octobre 2005 sera utilisé pour des projets de réduction des émissions de CO₂. Sur le revenu global de quelques 740 millions de francs, un programme de rénovation des bâtiments disposera au total de 180 millions de francs sur 4 ans.

Le Conseil national a décidé à mi-mars le principe de l'introduction *d'une taxe incitative sur le CO₂ sur les combustibles* comme prévu par la loi sur le CO₂. Le montant fera encore l'objet de discussions vu l'augmentation récente du prix du mazout. En outre, le Conseil des Etats ne s'est pas encore prononcé.

Dans le cadre des discussions sur l'ouverture du marché de l'électricité, des dispositions légales ont été prévues pour encourager la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. L'objectif est d'atteindre une production annuelle de 5'400 GWh en 2030. Le Conseil national prévoit pour cela, la création d'un fonds, alimenté par un prélèvement d'au *maximum 0.3 ct/kWh sur le réseau de transport à haute tension*, ce qui pourrait représenter au maximum 165 millions de francs par année. La commission du Conseil des Etats soutient la proposition du Conseil national.

Conclusion

Le Conseil d'Etat reconnaît l'importance d'une politique visant à réduire notre dépendance énergétique facteur d'insécurité économique à moyen terme. Les pays et les régions qui auront le mieux réduit leur dépendance énergétique auront un avantage économique certain dans les périodes de tension pour l'approvisionnement énergétique qui nous attendent.

Malgré le renforcement de l'efficacité du programme SuisseEnergie en 2004, ses objectifs ne seront pas atteignables avec les conditions cadres actuelles. Une participation accrue de la population et de l'économie, sur une base volontaire, est absolument nécessaire.

L'énergie utilisée pour le chauffage n'est pas utile à la croissance économique. Il faut réduire cette part pour consacrer l'énergie nécessaire aux processus artisanaux et industriels.

Il est nécessaire que les milieux économiques et les décideurs soutiennent les investissements dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables. Ces investissements seront les garants d'une meilleure santé économique du pays par l'indépendance énergétique qu'ils apportent et l'activité économique indigène qu'ils génèrent.

Le standard Minergie s'inscrit tout à fait dans cette ligne par la réduction d'un facteur 2 des besoins d'énergie pour le chauffage et l'eau chaude. C'est pour cette raison qu'il est soutenu à la fois par les cantons, la Confédération et l'économie (banques, entreprises, associations professionnelles).

Le Conseil d'Etat étudiera dans quelle mesure les conditions cadres qui se mettent en place au niveau suisse devraient être complétées au niveau cantonal.

Le postulat peut donc être accepté.